# 3

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Département de la Corrèze

#### Arrondissement de Tulle - Canton de Naves

#### COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice: 13Nombre de présents: 10Nombre de procurations: 2Nombre de votants: 12

Etaient présents PENOT A. - BOUYOUX O. - ROCHE D. - FILLIOL-MAURY C. - BREUIL R. -

- CHARVIERE Y. - KOCH Y. -CASTANET N. - GAMBARINI G. - MANIERE

N.

Absent: GAUTHIER C.

<u>Excusé</u>

<u>Procurations de vote</u>: PAITEL M. à MANIERE N.

ESCURE P. à PENOT A.

Secrétaire de séance : CASTANET N.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2019
- 2. Approbation du compte administratif 2018 du budget principal
- 3. Affectation du résultat 2018 du budget principal
- 4. Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal
- 5. Vote des taux d'imposition
- 6. Vote du budget principal 2019
- 7. F.D.E.E.19 : adhésion des communes et modification des statuts
- 8. Affaires diverses

## 1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2019

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 février 2019 qui a été transmis à chacun des membres.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 15 février 2019 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

#### 2- Approbation du compte administratif 2018 du budget principal

#### VU avec le Trésorier de Tulle le 25 mars 2019

La Commission des Finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019 et a étudié et approuvé le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

Une copie du Compte Administratif a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, présente le compte administratif de l'exercice 2018, qui reprend les reports de l'année 2017, la comptabilité de la gestion 2018 et les restes à réaliser au 31 décembre 2018.

#### **Budget Principal**

Les résultats 2018 se décomposent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Libellé	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés de		75.667,54€		33.682,55€		109.350,09€
2017						
Opérations de l'exercice	603.827,58€	700.961,07€	113.585,24€	33.250,61€	717.412,82€	734.211,68€
2018						
TOTAUX	603.827,58€	776.628,61€	113.585,24€	66.933,16€	717.412,82€	843.561,77€
Résultat de clôture		172.801,03€	46.652,08€			126.148,95€
Restes à réaliser au			164.883,32€	68.897,00€	164.883,32€	68.897,00€
31/12/2018						
TOTAUX CUMULES	603.827,58€	776.628,61€	278.468,56€	135.830,16€	882.296,14€	912.458,77€
Résultats définitifs		172.801,03€	142.638,40€			30.162,63€

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

#### 3- Affectation du résultat 2018 – Budget principal

Une copie du projet de la délibération d'affectation du résultat 2018 pour le Budget Principal a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, donne lecture dudit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 142.638,40€ Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 : 30.162,63€

#### 4- Approbation des comptes de gestion 2018

Madame Odile BOUYOUX adjointe au Maire, présente le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier, qui est en parfaite concordance avec le Compte Administratif arrêté au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion 2018 du Budget Principal, dressé par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 5- Vote des taux d'imposition

#### Suite à la commission des finances du 1<sup>er</sup> avril 2019 – pas d'augmentation

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2018 :

	Taux de référence pour 2018	Taux communaux 2019	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2019	Produit correspondant
Taxe d'habitation	10,80 %	10,80 %	1286000€	138.888€
Taxe foncière (bâti)	9,25 %	9,25%	903300€	83.555€
Taxe foncière (non bâti)	64,65 %	64,65 %	44700€	28.899€
	251.342€			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

#### 6- Vote du budget principal 2019

La Commission des Finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019. Elle a étudié et approuvé le projet de Budget Primitif 2019 pour le Budget Principal.

Une copie du projet de Budget Primitif 2019 du Budget Principal a été adressée à chaque conseiller.

Madame Odile BOUYOUX, adjointe au Maire, présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2019.

#### **Budget Principal**

La <u>section de fonctionnement</u> du Budget Principal s'équilibre à 748.002,63€

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 92.723,10€.

Compte tenu des restes à réaliser 2018, la section d'investissement s'équilibre à 342.708,50€.

Le total du Budget Principal s'établit à 1.090.711,13€.

Les principaux projets d'investissement pour 2019 sont les suivants :

- Elaboration d'un PLU (RAR 2018)
- Travaux d'accessibilité des ERP (RAR 2018)
- Agrandissement du cimetière (RAR 2018)
- Dénomination des voies (R.A.R. 2018)
- Réfection de la salle polyvalente (BP 2019)
- Chemins ruraux (BP 2019)
- Travaux rénovation école (BP 2019)
- Réfection du tennis extérieur (BP 2019)
- Acquisition matériel (BP 2019)
- Maison médicale (BP 2019)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le Budget 2019.

#### 7- F.D.E.E.19 : adhésion des communes et modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes des Villages du Midi Corrézien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Monsieur le Maire indique que depuis cette année, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.

Les communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meysssac, Noailhac, Saint-Bazile-de Meyssac, Saint-Julien-Maumont.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de ces 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- accepte les adhésions des 13 communes ;
- approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découlent et qui sont annexés à la présente délibération ;

charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

#### 8- Affaires diverses

#### -a- Extension du cimetière : concessions et cavurnes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux d'extension du cimetière, 54 concessions de 1,50mx2,50m et 4 cavurnes ont été créées.

Il demande à l'assemblée d'en fixer les prix et les conditions d'attribution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- fixe le prix des concessions de 1,50mx2,50m à 300,00€;
- précise que ces concessions seront attribuées les unes à la suite des autres en commençant à gauche de l'entrée ;
- décide que les cavurnes seront au même prix que les cases du columbarium et attribuées aux mêmes conditions (15 ans 220,00€ 30 ans 440,00€ perpétuelle 1000,00€);
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## -b- <u>Travaux de raccordement de la propriété de Monsieur PINAUD au réseau assainissement</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le raccordement de la propriété de Monsieur PINAUD à La Jugie au réseau d'assainissement collectif, nécessite de traverser un terrain appartenant à la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage de canalisation et tout document se rapportant à ce dossier.

#### **Informations**

- L'Etang de Lachamp ouvre samedi 13 avril 2019. Mise à l'eau de 30 kgs truites le vendredi précédent.
- Arnaud MICHAUD bénéficiera d'un Contrat saisonnier pour quatre mois aux Services Techniques.
  - Décision n°2019/001 du 20 février 2019 Conclusion de contrats d'Assurances.
  - Décision n°2019/002 du 25 mars 2019 Location logement communal (Lgt de la Poste).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

La Secrétaire,

Le Maire, Alain PENOT